

## **Une politique d'agriculture urbaine 2025 -2030 pour renouer les liens entre la ville et la campagne**

Préavis N° 2025 / 19

Lausanne, le 26 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **1. Résumé**

Le présent préavis dresse le bilan des actions annoncées dans le préavis N°2018/09 (Politique agricole urbaine) ainsi que les crédits cadres annuels du Services des parcs et domaines (SPADOM). Le bilan est positif, les buts définis ayant été atteints. Les défis restent cependant nombreux et les liens entre la ville et la campagne doivent être renoués. Une nouvelle série de mesures permettant de poursuivre la politique en cours tout en l'adaptant aux enjeux actuels est ainsi proposée pour les axes suivants : le jardinage urbain, les arbres fruitiers, les projets des fermiers et les filières agro-alimentaires locales.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

12. Soigner l'environnement & la biodiversité

### **2. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'677'000.- par prélèvement sur le Fonds pour le Développement durable de CHF 1'200'000.- et par l'octroi de subventions cantonales et fédérales pour un montant de CHF 477'000.-, afin de financer des investissements visant à :

- promouvoir le jardinage urbain
- promouvoir la valorisation des arbres fruitiers
- soutenir les projets durables des fermiers
- développer les filières agro-alimentaires locales afin de renforcer les liens entre la production et la restauration

### **3. Bilan des précédents préavis**

Un bilan détaillé des différents préavis qui composent la politique d'agriculture urbaine est présenté en annexe. Il en ressort les éléments saillants suivants :

#### **3.1 Les jardins familiaux, les plantages ou potagers**

Les objectifs concernant le jardinage urbain ont été atteints : l'offre a fortement augmenté avec trois fois plus de jardins et pratiquement deux fois plus de bénéficiaires. Le rythme de création de 1 à 2 plantages par an a été dépassé. L'ensemble des plantages est ouvert à toute la population afin de promouvoir la convivialité entre jardinières et jardiniers ainsi que les promeneuses et promeneurs, et les démarches participatives sont mise en place

systématiquement dès le début des projets pour assurer une appropriation par les personnes futures cultivatrices. En outre, certains nouveaux plantages sont désormais gérés par des associations.

L'ensemble des jardins familiaux sont désormais cultivés en bio à l'image des plantages.

### 3.2. Les arbres fruitiers

A la fin de 2024, le territoire communal comptait 1'410 arbres fruitiers, contre 550 en 2017. En outre, en 2020, un vaste projet de vergers a pris forme à Rovéréaz, avec la plantation de plus de 6'000 arbres sur 18'000 m<sup>2</sup>, et une trentaine d'arbres fruitiers haute tige ont été plantés à proximité du Châtelard.

La Ville met un kit de transformation alimentaire à disposition des organisations locales et des particuliers. Chaque année des récoltes de fruits sont organisées avec l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Les arbres fruitiers sont intégrés dans les plans biodiversité et canopée. Les conseils et subventions donnés aux propriétaires privés dans le cadre des aménagements nature de la ville de Lausanne intègrent les fruitiers.

Depuis 2020, les particuliers ont la possibilité de faire presser leurs fruits dans un presseoir public situé sur la ferme de Cery.

### 3.3 Développer des projets durables avec les familles paysannes

La Ville de Lausanne est propriétaire de 10 fermes que 9 familles ménages paysans exploitent. La Blécherette et le Châtelard ont été remis en exploitation. Le Chalet Boverat a été acheté en 2018 avec le fonds d'acquisition de la Commission Immobilière perpétuant ainsi une politique essentielle et ancestrale de maîtrise foncière. En outre, la Ville travaille avec environ 23 exploitants agricoles qui œuvrent sur des parcelles, propriétés lausannoises, sises dans l'ensemble du Canton.

Depuis 2018, environ CHF 2'800'000.- ont déjà été investis dans les domaines agricoles pour assurer leur entretien, effectuer les mises aux normes pour la protection des eaux et développer les projets des fermiers (par ex : local d'accueil, hangars à machine, etc.). Par ailleurs, les travaux sont en cours à Rovéréaz pour un montant de CHF 2'300'000.- de francs.

Depuis 2018, les terrains agricoles cultivés en bio ont triplé pour atteindre plus de 25% des surfaces. Certains fermiers et locataires de parcelles ont renoncé à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse. Ainsi, 56% des surfaces agricoles sont aujourd'hui cultivées sans produits phytos de synthèse (yc en bio). Comme prévu en 2018, toutes les surfaces exploitées en direct par la Ville, soit les 5 domaines viticoles et l'exploitation de Sauvabelin (les moutons qui pâturent dans les espaces verts à Lausanne et les animaux de Sauvabelin), sont cultivées en bio.

Trois fermiers sur un total de huit sont en bio et l'alpage des Amburnex est exploité sans produits phytosanitaires de synthèse. Six fermiers sur huit pratiquent les circuits courts.

Les deux espaces agricoles situés aux portes de la ville (Rovéréaz et la Blécherette/Chatelard) sont devenus des fermes urbaines bios tournées vers la ville et non plus des fermes conventionnelles tournées vers les circuits longs et la grande distribution.

### 3.4 Soutenir l'économie locale, l'émergence de filières et offrir des lieux de vente en ville

La Ville a soutenu 3 projets dans le cadre de l'appel à projets « Plus de bio pour Lausanne » et a soutenu les initiatives d'Agriculture Contractuelle de Proximité durant la période du COVID, tout comme la mise en place d'un nouveau marché au Parc de Milan durant le Covid. Le magasin éphémère, le Local, a permis à 25 acteurs locaux de faire connaître et vendre leurs produits au centre-ville, sans frais de location.

### 3.5 Sensibiliser, informer la population et développer un réseau en Suisse et à l'étranger

Une quinzaine d'événements ont été organisés en ville pour faire connaître le patrimoine agricole lausannois et débattre de l'agriculture. Cinq rencontres ont été organisées sur le thème du jardinage urbain. En plus du traditionnel marché Pro Specie Rara en automne, au

Signal de Sauvabelin, un marché aux plantons a été mis en place au printemps, au centre-ville.

#### 4. Objectifs et mesures pour 2025 -2030

##### Jardinage urbain

Pour la suite du développement du jardinage urbain, le défi consiste à trouver de nouvelles surfaces pour développer l'offre, à consolider les connaissances et à faire vivre le réseau des jardinières et jardiniers de Lausanne.

L'objectif pour 2030 est de poursuivre la politique engagée pour offrir une possibilité de jardiner au pied de chaque immeuble. Pour ce faire, les mesures décrites dans le tableau ci-dessous devraient permettre de trouver des surfaces pour aménager des potagers et renforcer les compétences des personnes qui les cultivent.

Objectif	Mesure	MONTANT / Financement
Soutenir la création de huit potagers chez des propriétaires privés destinés aux locataires	Contribuer à la création de potagers « privés ». Informations, conseils et soutien financier auprès des gérances et des propriétaires.	CHF 80'000.-
Renforcer les compétences en « jardinage écologique »	Former des personnes-relais dans les plantages, former des membres de comités des plantages associatifs. Une offre sera également développée à l'établissement horticole du SPADOM.	CHF 10'000.-
Faciliter les pratiques de jardinage	Mettre à disposition des ressources mutualisées (grainothèque, outils partagés, tunnels pour plantons).	CHF 15'000.-
Etudier la création de 12'000m <sup>2</sup> de jardins familiaux	Etudier la faisabilité de création d'un nouveau jardin familial sur le site affecté à cet usage au Mont-sur-Lausanne, sur une parcelle Ville.	Etude en interne
Création de 30 jardins de poches supplémentaires	Poursuivre les mesures actuelles.	Financement de la réalisation par crédits cadres
Création de 10 potagers pédagogiques supplémentaires	Poursuivre les mesures actuelles.	Financement de la réalisation par crédits cadres
<b>TOTAL JARDINAGE URBAIN</b>		<b>CHF 105'000.-</b>

Une attention particulière sera apportée pour adapter l'offre en jardinage aux exigences légales, notamment en lien avec la dioxine. Afin de faire davantage connaître ces projets, des « balades urbaines » des jardins seront organisées afin d'en renforcer l'appropriation par la population.

##### Arbres fruitiers en ville

La ville verger est en passe de se réaliser. Les arbres fruitiers encore jeunes vont entrer en production durant ces prochaines années. La palette des arbres et arbustes dont les fruits sont comestibles est très large et mérite d'être davantage utilisée. Elle crée des paysages comestibles. Le savoir-faire développé avec les plantages associatifs pourra être transposé aux vergers.

Le tableau suivant indique les objectifs et mesures concernant les vergers :

Objectif	Mesure	MONTANT / Financement
Mise en place de trois vergers confiés à des associations	Conception et démarche participative pour la création de trois vergers associatifs.	CHF 5'000.-
Mise en valeur et développement des vergers publics de la ville	Organisation des récoltes participatives dans les vergers.	CHF 5'000.-
Déplacement du pressoir public au chalet à gobet	Aménagement pérenne d'un local pour respecter les normes d'hygiène (le local actuel est prêté de manière temporaire par l'hôpital de Cery).	CHF 100'000.-
<b>TOTAL FRUITIERS</b>		<b>CHF 110'000.-</b>

Une attention particulière sera apportée à l'analyse de la capacité des partenaires à mener à bien les projets de jardinage urbain et de verger en partenariat avec la Ville tant au niveau des compétences que des ressources financières et humaines. Ce mode de faire a été appliqué avec succès dans les projets actuels de jardinage urbain et de vergers assurant ainsi l'appropriation par la société civile et par la même leur pérennité.

### Projets durables chez les fermiers et les exploitations lausannoises

Le délai pour le passage au bio des domaines de la Ville est fixé à 2038. Il est donc important de poursuivre le soutien aux fermiers dans les démarches d'adaptation des modes de production, car il s'agit pour certains d'entre eux de changements majeurs. Ce soutien sera élargi aux 5 exploitations agricoles non bio situées sur le territoire lausannois et qui sont locataires de parcelles.

L'impact climatique de l'agriculture restera un sujet de débats dans les années à venir. Il est proposé de mettre en place une démarche pragmatique et scientifique afin de mieux connaître les situations spécifiques à chaque domaine et de trouver avec les fermiers des mesures adaptées à chaque situation.

Enfin, les liens entre les lausannois et leur patrimoine agricole méritent d'être renforcés, afin de combler le fossé ville-campagne qui semble s'être creusé ces dernières années.

Deux projets reliant ville et campagne seront développés : la création d'une nouvelle ferme et la création d'un nouveau site pour accueillir les classes. Ces bâtiments étant en mauvais état, il est proposé de réaliser des travaux de réfection afin de permettre dans un deuxième temps de procéder à une transformation.

Les mesures suivantes ont fait l'objet d'une consultation des fermiers, et sont ainsi proposées :

Objectif	Mesure	MONTANT / Financement
Facilitation du passage au bio des domaines (fermiers et locataires lausannois)	Contribution à l'achat de machines mutualisées pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ou faciliter le travail en bio.	CHF 20'000.-
Création d'une nouvelle ferme pédagogique	Travaux de rénovation de la charpente et de la couverture de l'annexe de la ferme de la Blécherette.	CHF 300'000
Création d'un nouveau domaine pour permaculture / bio	Appel à projets Ferme des Carottes (ferme des Crottes). Réfection de la toiture du bâtiment.	CHF 157'000
Alpage durable (eau et biodiversité) – Amburnex	Création d'une réserve d'eau (600 m <sup>3</sup> ) et mise à jour des canalisations. Rénovation / sécurisation d'un à deux étangs tout en appliquant des objectifs agroécologiques.	CHF 653'000.-
Production bas carbone (fertilité des sols, agroforesterie) dans les domaines agricoles	Soutien des analyses agro impact chez les fermiers (bilan carbone) et financement des mesures d'amélioration (ex-agroforesterie).	CHF 100'000.-
Des fermes ouvertes pour un dialogue ville-campagne	Présentation à la population par chaque fermier, lors de visites ou événements, de ses actions en termes de biodiversité, de climat et de production durable (manifestations, visites de ferme, école à la ferme, Fêtes des récoltes, les 48h de l'agriculture urbaine).	CHF 20'000.-
<b>TOTAL</b>		
<b>des projets durables chez les fermiers</b>		<b>CHF 1'250'000.-</b>

**Le projet des Amburnex fait l'objet de subventions cantonale et fédérale estimées à CHF 477'000.-. Le dossier d'avant-projet a fait l'objet d'une expertise fédérale qui a rendu un préavis positif du canton et de la confédération en date du 8 janvier 2021.**

### **Filières locales pour renforcer le lien ville campagne**

La vente directe continuera à être renforcée grâce aux travaux en cours ou prévus à Rovéréaz et au Chatelard. En complément, il s'agira, pour la période 2025-2030, de soutenir le développement d'une solution destinée à la restauration collective et aux établissements publics, notamment ceux dont la Ville est propriétaire. Pour ce faire, il sera nécessaire de tenir compte des intérêts de chaque maillon de la chaîne : producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs. Trois axes de développements ont été identifiés avec les différents partenaires professionnels pour assurer un lien entre la production agricole dans la couronne lausannoise et le programme de restauration collective durable :

- étudier la faisabilité d'utiliser le site des anciennes écuries du Chalet-à-Gobet pour la transformation ou la distribution de produits locaux bio ;

- étudier la faisabilité du développement du catalogue des fournisseurs existants ou créer une nouvelle coopérative ;
- tester des modalités de contractualisation des achats incitant les producteurs et les intermédiaires des filières à proposer des produits adaptés aux besoins de la restauration collective.

Par ailleurs, le soutien à des modèles de production innovant sera poursuivi.

Pour ces projets, des collaborations avec des entreprises privées sont à développer. L'offre sera aussi mise à disposition des établissements publics. Une mise en lien avec les établissements publics dont la ville est propriétaire sera privilégiée.

Le tableau suivant indique les mesures prévues :

<b>Objectif</b>	<b>Mesure</b>	<b>MONTANT / financement</b>
Faire du Chalet-à-Gobet un centre de transformation et de distribution des produits locaux pour la vente en circuit court, notamment pour le plan RCD des établissements publics	Etude, recherche de partenaires, plans, recherche de subvention.	CHF 100'000.-
Créer un nouveau point de vente de produits locaux	Financement des travaux et appel à projets pour valoriser l'ancienne laiterie de la Vuillette.	CHF 50'000.-
Renforcer l'approvisionnement en bio local du plan RCD	Etude de faisabilité d'approvisionnement en bio local du plan RCD notamment, pour des produits spécifiques tels que lait, farine, légumes et fruits.	CHF 20'000.-
Poursuivre le soutien à des modèles de production innovant	Mise à disposition du local pop-up. Soutien ponctuel et conseil à l'émergence de nouvelles entreprises (par ex : culture de champignons, etc.).	CHF 42'000.-
<b>TOTAL Filières</b>		<b>CHF 212'000.-</b>

## 5. Impact sur le développement durable

Ce préavis a un impact positif sur le développement durable. Il permet de contribuer à l'atteinte de deux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 adoptés en 2015 par les 193 membres de l'Organisation des Nations unies (ONU), dont la Suisse, et qui doivent être atteints par tous les États membres de l'ONU d'ici à 2030.

- objectif 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- objectif 12 : établir des modes de consommation et de production durables.

Il contribuera également à la poursuite de la mise en œuvre du plan restauration collective durable (RCD) et de la Charte d'alimentation durable des villes suisse que Lausanne a signée en octobre 2024.

## 6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

## 7. Aspects financiers

### Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Dépenses d'investissements	10	909	456	207	50	45	1677
Recettes d'investissements (Subventions)	0	-477	0	0	0	0	-477
<b>Total net</b>	<b>10</b>	<b>432</b>	<b>456</b>	<b>207</b>	<b>50</b>	<b>45</b>	<b>1200</b>

Le montant du crédit d'investissement est totalement financé par des prélèvements du fonds communal pour le développement durable (FDD) effectués au rythme des amortissements (cf. tableau financier ci-dessous) :

### Incidences sur le budget de fonctionnement

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0	0
<b>(en milliers de CHF)</b>							
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	0	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	69,0
Amortissements	0	116,1	116,1	116,1	116,1	116,1	580,5
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0</b>	<b>129,9</b>	<b>129,9</b>	<b>129,9</b>	<b>129,9</b>	<b>129,9</b>	<b>649,5</b>
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0	0
Revenus	0	-116,1	-116,1	-116,1	-116,1	-116,1	-580,5
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>13,8</b>	<b>13,8</b>	<b>13,8</b>	<b>13,8</b>	<b>13,8</b>	<b>69</b>

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1.5%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 13'800.- par année, à compter de l'année 2026.

Les investissements sont amortis sur des durées qui varient en fonction des catégories concernées. En fonction des différentes durées d'amortissement, les charges annuelles d'amortissement s'élèvent à CHF 116'100.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2026.

Les mesures de jardinage urbain et de vergers sont des mesures d'aide à l'investissement pour la création de jardins ou de vergers. Lors de l'analyse des projets, une attention particulière sera apportée à la capacité des partenaires à assurer l'entretien des jardins / fruitiers car celui-ci ne sera pas soutenu.

Les coûts d'entretien du pressoir sont intégrés dans le budget de fonctionnement du SPADOM et ne devraient pas changer à la suite du changement de site (hôpital de Cery au Chalet à Gobet).

Les mesures de soutien aux fermiers (analyse agro impact, achat de machine, événements) sont des contributions conditionnées à une participation des fermiers et sont à considérer comme des aides au lancement. Le fonctionnement et l'entretien seront à la charge des fermiers.

Les mesures consistant dans des travaux sont de la réfection lourde n'ayant pas d'incidence sur le budget de fonctionnement. Dans le cas des Amburnex, le contrat de bail à ferme prévoit que l'entretien sera à la charge du fermier.

Les mesures de soutien aux filières locales sont des aides au lancement de projet. Afin d'assurer la pérennité des projets soutenus, la capacité à assurer le fonctionnement par les partenaires sera crucial car le celui-ci ne fera pas l'objet de soutiens.

La gestion de projet sera assurée par les collaborateurs actuels du SPADOM. L'ensemble des mesures proposées n'ont donc pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

## 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2025 / 19 de la Municipalité, du 26 juin 2025 ;

oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide de :

1. adopter la politique d'agriculture urbaine 2025-2030 de la Ville de Lausanne ;
2. allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 1'677'000.- pour financer la réalisation de mesures en faveur de l'agriculture urbaine telles que décrits dans le présent préavis ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 31.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 31.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant de CHF 1'200'000.- et de porter ce prélèvement en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
6. porter en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter

Annexe : Bilan